

ÉTUDIANTS EN INHALOTHÉRAPIE

Mise en garde: les informations contenues dans ce tableau sont à titre indicatif seulement et ne sont pas exhaustives.

- Ces mesures sont réservées aux personnes **inscrites** au programme d'études dont [le diplôme donne ouverture au permis de l'Ordre](#).

Je suis étudiant ou étudiante en Techniques d'inhalothérapie

J'ai réussi tous les **cours de discipline spécifiques** des 2 premières années du programme d'études

Soumettre une
[Demande d'externat en inhalothérapie](#)

Je suis en 3^e année et il me reste l'équivalent **d'au plus une session à temps plein pour terminer le programme d'études**

Soumettre une
[Demande d'autorisation spéciale*](#)

Une fois la demande acceptée au terme de l'analyse

**Inscription au
Registre des externes en inhalothérapie**

**Délivrance d'une
Autorisation spéciale
d'état d'urgence sanitaire pour étudiant**

Droit d'exercice COVID-19

Titre professionnel: « ext. inh. »/« r.t. extern »

Activités professionnelles:

- installer et vérifier le matériel servant à l'administration d'oxygène, soit les canules nasales, les masques, les tentes, les tentes faciales et les nébulisateurs;
- appliquer des techniques d'aérosolthérapie sans pression positive ;
- installer et vérifier le matériel servant à humidifier l'air inspiré.

Titre professionnel: « AS. étud. inh. »/« SA. r.t. stud. »

Activités professionnelles limitées en fonction des stages en milieux cliniques réussis

Preuve

- L'externe présente à l'établissement son attestation d'inscription au Registre des externes
- L'établissement peut vérifier l'inscription au Registre des externes auprès de l'OPIQ: 1 800 561-0029 ou info@opiq.qc.ca

- L'étudiant présente son autorisation spéciale à l'établissement et s'il y a lieu, la preuve de réussite des stages
- L'établissement peut vérifier le droit d'exercice auprès de l'OPIQ: 1 800 561-0029 ou info@opiq.qc.ca

Pour les détails:

[Page web dédiée à l'externat en inhalothérapie](#)

Pour les détails:

[Arrêté ministériel 2020-022](#)
[Arrêté ministériel 2020-034](#)

* Les établissements de santé et des services sociaux communiqueront directement avec les étudiants retenus.